

Formation

AQUATIQUE

en contrat d'apprentissage

DEJEPS Perfectionnement Sportif Triathlon



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy



Objectifs de la formation et compétences associées

- Concevoir un programme de perfectionnement
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en Triathlon
- Encadrer le Triathlon et conduire des actions de formation de cadres

Formation complémentaire

- Possibilité de préparer, en plus du DEJEPS, le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (pour les titulaires du BNSSA)



Contrat d'apprentissage : un dispositif attractif

- Recruter un salarié motivé, opérationnel et formé à vos méthodes pour renforcer votre équipe et développer votre activité
- **Formation prise en charge** intégralement et automatiquement par le CFA des Métiers du Sport et de l'Animation d'Auvergne (pour les employeurs du secteur privé)
- **Rémunération de 654 € à 1 521 €** (suivant l'âge de l'apprenti ; de 18 à 29 ans)
- **Application de la réduction générale de cotisations sociales**
- **Aide CNDS Apprentissage** (en cours de cadrage ; rapprochez-vous de votre DRDJSCS)
- Accompagnement à la prise de décision par le CFA : informations pratiques, simulation financière, établissement du contrat d'apprentissage et formalités administratives



Demande d'informations et contacts

- Vous souhaitez connaître le coût réel de recrutement d'un apprenti sur votre structure ? Remplissez notre formulaire ! www.cfa-adasa.com/simulation-apprenti/ ou 04 73 30 23 65
- Pour toute information sur la formation, contactez M. Thierry LEFAURE, responsable des activités aquatiques : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr ou 04 70 59 52 82